

Nombre de Membres :
 En exercice 8
 Présents : 7
 Votants : 8

Date convocation :
 30/03/2012
Date d'affichage :
 13/04/2012

L'an deux mil douze, le sept avril à 10 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel PETITCOLAS, Maire.

Présents : Tous les Conseillers sauf
 Absentes excusées : Marjorie PILLOT
 Procuration : Marjorie PILLOT a donné pouvoir à M. Bernard AUBERT
 Secrétaire de séance : Luc PRUDENT

2012-0005) 7 FINANCES LOCALES
7.2 Fiscalité
7.2.1. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Le maire propose de ne pas augmenter les taxes pour l'année 2012

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
 - Accepte de ne pas augmenter les taux pour 2012
 qui se décomposent de la façon suivante :

- | | |
|---|--------|
| • Taxe d'habitation | 16.51% |
| • Taxe foncière bâti | 7.76% |
| • Taxe foncière non bâti | 14.87% |
| • CFE (cotisation foncière des entreprises) | 15.64% |

Produit fiscal attendu 81 248€

2012-0006) 5 INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE
5.6 Exercice des mandats locaux
**INDEMNITE DE FONCTION POUR UN CONSEILLER MUNICIPAL non titulaire
 de délégation - Communes de moins de 100 000 habitants**

Vu le code général des collectivités territoriales,
 Vu la délibération du Conseil Municipal en date 27/06/2008 fixant les indemnités de fonctions du maire et des adjoints,
 Vu le budget communal,
 Considérant que les assemblées délibérantes sont tenues de fixer les indemnités de fonctions dans la limite des taux maxima prévus par la loi pour chaque catégorie d'élus,

Monsieur le Maire précise qu'en application des dispositions de l'article L.2123-24-1 du code général des collectivités territoriales alinéa II, les conseillers municipaux peuvent percevoir une indemnité de fonction spécifique, laquelle doit toutefois rester dans le cadre de l'enveloppe budgétaire consacrée au maire et aux adjoints ayant reçu délégation.

En aucun cas l'indemnité versée à un conseiller municipal ne peut dépasser l'indemnité maximale susceptible d'être allouée au maire de la commune.

Cette indemnité s'élève au maximum à 6 % de l'indice brut 1015.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité

- d'allouer, **avec effet au 15/04/2012** une indemnité de fonction à Monsieur BICHET Patrick conseiller municipal au taux de 3 % de l'indice brut 1015, sans délégation, Cette indemnité sera versée mensuellement.

Tableau nominatif

| NOM | MANDAT | % INDICE BRUT 1015 ATTRIBUE |
|-------------------|----------------------|-----------------------------|
| PETITCOLAS Michel | Maire | 17.00% |
| AUBERT Bernard | 1er Adjoint | 6.60% |
| MATHIAS Roland | 2ème Adjoint | 6.60% |
| BICHET Patrick | Conseiller municipal | 3.00 % |

2012-0007) 7 FINANCES LOCALES

7.6 Contributions budgétaires

7.6.1 Contributions reçues

REPARTITION DES FRAIS DE PERSONNEL AU SERVICE ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal décide de faire participer le service assainissement aux dépenses citées ci-dessous réglées par la commune

Frais de personnel :

Pour le service technique : 3 mois de salaires + charges

Pour le service administratif : 1 mois + charges

Cette délibération est applicable à partir de 2012

2012-0008) 3 DOMAINE ET PATRIMOINE

3.3 Location

DOSSIER CONCERNANT L'ÉCHANGE D'EXPLOITATION

Suite à la délibération du 23 décembre 2011, concernant l'échange d'exploitation de pâtes communales entre deux agriculteurs sans accord de la mairie

Le maire informe les membres du conseil municipal que Le GAEC ST EXUPERY nous a informés d'un échange d'exploitation concernant la parcelle «Paquis derrière les bois » section S001 sous partie K et L d'une surface de 11.40ha entre eux et l'Earl de la Chevée à Omelmont datée du 29/12/2011 et reçu en mairie par lettre recommandée le 7 mars 2012

Le conseil municipal après en avoir délibéré

- Décide de reporter la décision à un prochain conseil

REPUBLIQUE FRANCAISE

 DEPARTEMENT
 DE MEURTHE-ET-MOSELLE

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL
 DE LA COMMUNE DE
 HOUDREVILLE**

COMMUNE DE HOUDREVILLE
 54330

SEANCE DU 7 AVRIL 2012

Nombre de Membres :

En exercice 8

Présents : 6

Votants : 7

L'an deux mil douze, le sept avril à 10 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel PETITCOLAS, Maire.

Date convocation :

30/03/2012

Date d'affichage :

13/4/2012

Présents : Tous les Conseillers sauf Michel PETITCOLAS

Absentes excusées : Marjorie PILLOT

Procuration : Marjorie PILLOT a donné pouvoir à M. Bernard AUBERT

Secrétaire de séance : Luc PRUDENT

2012-0009) 7 FINANCES

7.1 Décisions budgétaires

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2011 – COMMUNE

Monsieur Bernard AUBERT 1^{er} adjoint au maire, Président de séance, présente les résultats du compte administratifs 2011

Monsieur Michel PETITCOLAS maire ne prend pas part au vote

| RESULTATS 2011 | | | |
|---------------------------|--------------|--------------|----------------------|
| | DEPENSES | RECETTES | SOLDE |
| FONCTIONNEMENT | 245 772,03 € | 333 249,10 € | 87 477,07 € |
| EXCDT 2010 | | 133 379,06 € | 133 379,06 € |
| EXCDT CLOTURE | | 466 628,16 € | 220 856,13 € |
| | | | |
| INVESTISSEMENT | 158 842,42 € | 45 875,02 € | -112 967,40 € |
| DEFICIT 2010 | 28 389,66 € | | 28 389,66 € |
| Déficit INVEST BP 2011 | | | -141 357,06 € |
| Restes à réaliser reports | 6 405,00 € | 13 076,00 € | 6 671,00 € |
| total | | | -134 686,06 € |
| AFFECT 1068 BP2012 | | | 134 686,06 € |
| EXCDT FONCT BP 2012 | | | 86 170,07 € |

Après avoir pris connaissance et délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif de la commune

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE MEURTHE-ET-MOSELLE

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE
HOUDREVILLE**

COMMUNE DE HOUDREVILLE
54330

SEANCE DU 7 AVRIL 2012

Nombre de Membres :

En exercice 8
Présents : 7
Votants : 8

Date convocation :

30/03/2012

Date d'affichage :

13/4/2012

L'an deux mil douze, le sept avril à 10 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel PETITCOLAS, Maire.

Présents : Tous les Conseillers sauf
Absentes excusées : Marjorie PILLOT
Procuration : Marjorie PILLOT a donné pouvoir à M. Bernard AUBERT
Secrétaire de séance : Luc PRUDENT

2012-0010) 7 FINANCES

7.1 Décisions budgétaires

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2011 – COMMUNE

Le Conseil Municipal prend connaissance du compte de gestion de la commune établi par Madame le Receveur Municipal du Trésor Public de Haroué/Vézelize pour l'année 2011

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion 2011 conforme aux écritures avec la comptabilité communale.

2012-0011) 7 FINANCES

7.1 Décisions budgétaires

AFFECTATION DU RESULTAT 2011 – COMMUNE

Report – Pour rappel

| | |
|---|-------------|
| Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure | 28 389.66€ |
| Excédent reporté de la section fonctionnement de l'année antérieure | 133 379.06€ |

Solde d'exécution

| | |
|---|-------------|
| Solde d'exécution (excédent 001) section investissement | 112 967.40€ |
| Solde d'exécution (excédent 002) section fonctionnement | 87 477.07€ |

Reste à réaliser

| | |
|------------|------------|
| En dépense | 6 405.00€ |
| En Recette | 13 076.00€ |

Besoin net section investissement est donc estimé 134 686.06€

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par conseil municipal soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve pour assurer le financement de la section

| | |
|--|--------------------|
| Compte 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : | 134 686.06€ |
| Ligne 002 Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : | 86 170.07€ |

2012-0012) 7 FINANCES
7.1 Décisions budgétaires
VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2012 – COMMUNE

Le maire présente le budget primitif de la commune 2012 aux membres du conseil municipal

Après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le BP 2012 de la commune dont l'équilibre est le suivant :

- FONCTIONNEMENT
 - ✓ Dépenses 358 468.77€
 - ✓ Recettes 358 468.77€
- INVESTISSEMENT
 - ✓ Dépenses 293 205.86€
 - ✓ Recettes 293 205.86€

REPUBLIQUE FRANCAISE

 DEPARTEMENT
 DE MEURTHE-ET-MOSELLE

COMMUNE DE HOUDREVILLE
 54330

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL
 DE LA COMMUNE DE
 HOUDREVILLE**

SEANCE DU 7 AVRIL 2012

Nombre de Membres :
 En exercice 8
 Présents : 6
 Votants : 7

Date convocation :
30/03/2012
Date d'affichage :
13/7/2012

L'an deux mil douze, le sept avril à 10 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel PETITCOLAS, Maire.

Présents : Tous les Conseillers sauf Michel PETITCOLAS
 Absentes excusées : Marjorie PILLOT
 Procuration : Marjorie PILLOT a donné pouvoir à M. Bernard AUBERT
 Secrétaire de séance : Luc PRUDENT

2012-0013) 7 FINANCES
7.1 Décisions budgétaires
VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2011 – ASSAINISSEMENT

Monsieur Bernard AUBERT 1^{er} adjoint au maire, Président de séance, présente les résultats du compte administratifs 2011

Monsieur Michel PETITCOLAS maire ne prend pas part au vote

| SECTIONS | DEPENSES | RECETTES | SOLDE |
|---------------------------|-------------|--------------|--------------|
| FONCTIONNEMENT | 22 421,35 € | 27 530,45 € | 5 109,10 € |
| EXCEDENT 2010 | | 39 657,80 € | 39 657,80 € |
| EXCEDENT CLOTURE | | | 44 766,90 € |
| | | | |
| INVESTISSEMENT | 76 602,40 € | 234 836,34 € | 158 233,94 € |
| DEFICIT CLOTURE | 96 839,60 € | | 96 839,60 € |
| EXCEDENT INV 2010 | | | 61 394,34 € |
| Restes à réaliser reports | 50 000,00 € | 143 451,00 € | 93 451,00 € |
| total | | | 154 845,34 € |
| affectation | | | |
| EXCDT FONCT BP 2011 | | | 44 766,90 € |

Après avoir pris connaissance et délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif de l'Assainissement 2011

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE MEURTHE-ET-MOSELLE

COMMUNE DE HOUDREVILLE
54330

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE
HOUDREVILLE**

SEANCE DU 7 AVRIL 2012

Nombre de Membres :

En exercice : 8
Présents : 7
Votants : 8

Date convocation :

30/03/2012
Date d'affichage :
13/4/2012

L'an deux mil douze, le sept avril à 10 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel PETITCOLAS, Maire.

Présents : Tous les Conseillers sauf
Absentes excusées : Marjorie PILLOT
Procuration : Marjorie PILLOT a donné pouvoir à M. Bernard AUBERT
Secrétaire de séance : Luc PRUDENT

2012-0014) 7 FINANCES

7.1 Décisions budgétaires

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2011 – ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal prend connaissance du compte de gestion de l'Assainissement établi par Madame le Receveur Municipal du Trésor Public de Haroué/Vézelise pour l'année 2011

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion 2011 conforme aux écritures de la comptabilité de l'assainissement

2012-0015) 7 FINANCES

7.1 Décisions budgétaires

AFFECTATION DU RESULTAT 2011 – ASSAINISSEMENT

Report – Pour rappel

| | |
|---|------------|
| Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure | 96 839.60€ |
| Excédent reporté de la section fonctionnement de l'année antérieure | 39 657.80€ |

Solde d'exécution

| | |
|---|-------------|
| Solde d'exécution (excédent 001) section investissement | 158 233.94€ |
| Solde d'exécution (excédent 002) section fonctionnement | 5 109.10€ |

| | |
|-------------------------|-------------|
| Reste à réaliser | |
| En dépense | 50 000.00€ |
| En Recette | 143 451.00€ |

Besoin net section investissement est donc estimé 0.00€

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par conseil municipal soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve pour assurer le financement de la section

| | |
|--|-------------------|
| Compte 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : | 0.00€ |
| Ligne 002 Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : | 44 766.90€ |

2012-0016) 7 FINANCES

7.1 Décisions budgétaires

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2012 – ASSAINISSEMENT

Le maire présente le budget primitif de l'assainissement 2012 aux membres du conseil municipal

Après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le BP 2012 de l'Assainissement se décomposant ainsi :

- FONCTIONNEMENT
 - ✓ Dépenses 69 605.00€
 - ✓ Recettes 73 281.80€
- INVESTISSEMENT
 - ✓ Dépenses 92 016.79€
 - ✓ Recettes 293 205.86€

Le Maire,
Michel PETITCOLAS

Réunion du Conseil Municipal qui aura lieu Samedi 7 avril 2012 à 10h00 au lieu ordinaire de ses séances.

ORDRE DU JOUR :

1. Vote des taxes 2012
2. Indemnité de fonction pour un conseiller municipal
3. Refacturation du service assainissement d'une partie des salaires du personnel communal
4. Dossier concernant l'échange d'exploitation
5. Vote des comptes administratifs 2011 : Commune et Assainissement
6. Approbation des Comptes de gestion 2011 : Commune et Assainissement
7. Affectation des Résultats 2011 : Commune et Assainissement
8. Vote des Budgets 2012 : Commune et Assainissement
9. Questions diverses.